

EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE
CONVOCACTION
06/02/2026

DATE D’AFFICHAGE
06/02/2026

NOMBRE DE
CONSEILLERS

EN EXERCICE	23
PRESENTS	19
VOTANTS	20

L’an deux mil vingt-six, le onze février à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Haspres s’est réuni à la salle du Conseil Municipal, sur la convocation qui lui a été adressée le 6 février 2026 par le Maire, conformément à l’article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient Présents : Mesdames LEMOINE Chantal, DAVOINE-VERNAT Irène, MORELLE Christiane, SAVARY-LEMAIRE Evelyne, BRIQUE-TAISNE Sylvie, BAUCHET Mélanie, CACHEUX Séverine, PLOUCHART Sylvie, COLIN Marie-Jeanne, FLAMENT-GUEGUEN Anne, WOITTEQUAND Martine et Messieurs DELATTRE Jean-François, REGNIER Jean-Luc, STIEVENARD Francis, LECOMTE José, COCQUELET Jean-Noël, BOULANGER Joffrey, BOUCHEZ Julien, NUTTIN Didier.

Absents excusés : Madame OWEL Annie (procuration à Monsieur REGNIER Jean-Luc), et Messieurs BIACHE Sébastien, LAMOTTE Gérald.

Était absent non excusé : Monsieur LESTOILLE Philippe.

OBJET : Elections municipales des 15 et 22 mars 2026 – Etat des heures de présence aux bureaux de vote
Délibération n°3-2026

Exposé de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues que les 15 et 22 mars 2026, se déroulera les élections municipales.

Afin d’organiser au mieux le déroulement de ces journées, Monsieur le Maire propose de désigner les membres des deux bureaux de vote du scrutin, à la salle polyvalente « Le Relais de Poste », et de fixer la répartition des permanences à assurer.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal fixe comme suit, et à l’unanimité, la composition des bureaux et la répartition des permanences :

Journée du 15 mars 2026 :

Bureau n°1

8h00 - 10h00	10h00 - 12h00	12h00 - 14h00	14h00 - 16h00	16h00 - 18h00
Président : Mr Le Maire Jean-François Delattre Suppléant : Mr José Lecomte Assesseurs Titulaires : Mr Jean-Luc Regnier & Mme Mélanie Bauchet. Assesseur Suppléant : Mme Jeannine Regnier. Secrétaire : Mme Julie Roquencourt.				
Mr Jean-Luc Regnier	Mme Evelyne Savary	Mr Bruno Flament	Mme Marie-Jeanne Colin	Mr Jean-Luc Regnier
Mme Mélanie Bauchet	Mme Sylvie Brique	Mme Marie-Josephe Flament	Mr Bernard Caffiaux	Mr Joffrey Boulanger

.../....

Bureau n°2

8h00 - 10h00	10h00 - 12h00	12h00 - 14h00	14h00 - 16h00	16h00 - 18h00
Président : Mme Chantal Lemoine Suppléant : Mme Irène Davoine Assesseurs Titulaires : Mr Bruno Flament & Mr Daniel Deliège. Assesseur Suppléant : Mr Romain Morelle Secrétaire : Mme Véronique Ninove.				
Mr Bruno Flament	Mme Anne Flament-Gueguen	Mr Julien Bouchez	Mr Romain Morelle	Mme Mélanie Bauchet
Mr Didier Nuttin	Mme Martine Woittequand	Mr Sébastien Wojtowicz	Mr Sylvain Barbieux	Mr Bernard Caffiaux

Journée du 22 mars 2026 :

Bureau n°1

8h00 - 10h00	10h00 - 12h00	12h00 - 14h00	14h00 - 16h00	16h00 - 18h00
Président : Mr Le Maire Jean-François Delattre Suppléant : Mr José Lecomte Assesseurs Titulaires : Mr Jean-Luc Regnier & Mme Jeannine Regnier Assesseur Suppléant : Mr Bernard Caffiaux Secrétaire : Mme Julie Roquencourt.				
Mr Jean-Luc Régnier	Mme Anne Flament-Gueguen	Mme Marie-Françoise Delattre	Mme Marie-Jeanne Colin	Mme Sylvie Brique
Mme Jeannine Regnier	Mme Martine Woittequand	Mr Daniel Deliège	Mr Bernard Caffiaux	Mme Evelynne Savary

Bureau n°2

Envoyé en préfecture le 16/02/2026

Reçu en préfecture le 16/02/2026

Publié le

ID : 059-215902859-20260211-3_2026_B-DE



8h00 - 10h00	10h00 - 12h00	12h00 - 14h00	14h00 - 16h00	16h00 - 18h00
Président : Mme Chantal Lemoine Suppléant : Mme Irène Davoine Assesseurs Titulaires : Mr Daniel Deliège & Mr Romain Morelle. Assesseur Suppléant : Mme Séverine Cacheux Secrétaire : Mme Véronique Ninove.				
Mr Didier Nuttin	Mme Sylvie Brique	Mr Julien Bouchez	Mr Romain Morelle	Mme Mélanie Bauchet
Mr Bruno Flament	Mme Evelyne Savary	Mr Sébastien Wojtowicz	Mr Sylvain Barbieux	Mme Séverine Cacheux

Le Maire,

- certifie le caractère exécutoire de cet acte délibération suite à sa transmission en Sous-Préfecture et à sa publication le 16 février 2026
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Douai dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré à Haspres, le 11 février 2026

Pour extrait certifié conforme.

LE MAIRE
Jean-François DELATTRE

